Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144BIS-DE

Publié le : mercredi 7 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice : 48

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois de septembre, le Conseil de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Salle du Marais à Branges sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance : 43 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 24 septembre 2026

Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS, Mme Aurélie GRAVALLON, Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY, Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette LETOUBLON, Mme Hélène OGES, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, Mme Sabine SCHEFFER (suppléante), M. Guy MASSOT (suppléant), M. Raphaël MOREY, Mme Carine CHEVAILLER, M. Jacques GELOT, M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Sylvie MARTIN, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD, Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Etaient excusés : Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Bertrand RODOT, Madame Elodie BERNARD, M. Jacques MOUGENOT pouvoir donné à M. Frédéric BOUCHET, M. Guillaume BADET pouvoir donné à Mme Hélène OGES, M. Stéphane BESSON suppléé par Mme Sabine SCHEFFER, Mme Elise MYAT suppléée par M. Guy MASSOT.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE.

8.8 ENVIRONNEMENT

C2026-144 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable (RPQS) 2025

Monsieur le Président

- RAPPELLE que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable,

- INDIQUE que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20260930-2026D144BIS-DE

Publié le : mercredi 7 octobre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

5 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information SISPEA. Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

- PRÉCISE que le RPQS est un document public, produit tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

- INFORME qu'un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable au titre de l'année 2025.

DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.

DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance :
Vincent CAVALIERE

Anthony VADOT

Date 07 octobre 2026

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 07 octobre 2026